

Paru dans Jordi Benet, Albert Farré, Joan Gimeno & Jordi Tomàs (eds), Reis Negres, cabells blancs, terra vermella. Homenatge al professor d'història d'Àfrica Ferran Iniesta i Vernet, Barcelone, Bellaterra, avril 2016, 456 p., chapitre 7, pp. 129-158.

7. « État colonial »... Quel État colonial ?

Michel Caben

Centre de recherche « Les Afriques dans le monde »
UMR n° 5115 CNRS, Sciences Po Bordeaux

Je n'ai pas été et ne suis pas toujours d'accord avec les thèses défendues par Ferran Iniesta i Vernet malgré notre passé commun marxiste non stalinien et trotskiste, qui a énormément pesé, et pèse sans doute encore, sur notre manière d'analyser l'Afrique, tant contemporaine que sur la longue durée. Une certaine critique de la modernité, à mon avis vue comme un monstre par trop homogène alors qu'il s'agit d'abord et avant tout d'une période de plusieurs siècles traversées par les courants les plus divers, m'a souvent gêné. Mais chez Ferran, il s'agit avant tout de critiquer des paradigmes très dominants et pourtant peu discutés – comme la supériorité supposée mais surtout non dite de l'« État moderne » –, et non point d'un culturalisme primordialiste qui défendrait la « tradition » dans des civilisations « différentes ». Et ce que j'ai toujours apprécié, c'est que les questions posées dans son œuvre ont toujours relevé de problèmes absolument fondamentaux, « énormes ». Par bien des aspects Ferran a été un chercheur subalterniste et postcolonial avant la lettre (ou peut-être même sans le savoir), acharné à débusquer les scories de l'idéologie coloniale européenne même là où on les attendrait le moins ; cela, afin d'écrire l'histoire différemment bien qu'il soit lui-même un Européen, mais un Européen écrivant à partir d'une marge politique, celle d'une nation qui n'a encore pu avoir son État propre – ce qui aide, par exemple, à voir l'ethnicité en Afrique d'une tout autre manière.

Je ne sais pas si le fait d'avoir ci-dessus qualifié Ferran de « postcolonial avant la lettre » lui plaira, tant il y a des critiques à adresser aux approches postcoloniales : l'incapacité à analyser des sociétés entières pour privilégier les fragments, l'adoucissement paradoxal de ce

que fut la domination coloniale sous prétexte de refuser que les coloniaux aient été une masse soumise et d'affirmer qu'ils auraient toujours résisté – il n'y a alors plus tant d'invasion ou de conquête coloniale mais surtout une « Rencontre coloniale » –, le refus de la prégnance de tout grand récit (à l'heure de la dictature mondiale du capital financier – alias « mondialisation » – qui a pourtant bien imposé le sien !), etc. L'important dans l'œuvre de Ferran Iniesta tient certainement plus à ce qui fait le fondement de l'approche subalterniste : la prise en compte de ce qu'une certaine production de connaissance produit de la subalternité, mais que la subalternité produit aussi de la connaissance qui est tout aussi légitime que celle produite au centre ; que ce qui n'est pas central n'est pas forcément « pré-moderne » ou « pré-politique » ; que le « développement » est une idéologie bourgeoise, etc. Bref, l'objectif n'était peut-être pas tant de « faire parler les subalternes » car il serait démagogique de croire qu'un chercheur européen peut, sans la transformer, transmettre une telle parole, que du moins de tenter d'écrire du point de vue des subalternes, d'un point de vue non central.

Un aspect fréquent de la pensée produite au centre – j'utilise cette expression mais n'en fais nullement à mon tour un monstre homogène¹ – mais pas seulement au centre, est le fétichisme de l'État. Mon présent article portera sur un aspect de cette question, afin d'essayer, comme Ferran, de poser des questions « énormes »².

Combien de fois a-t-on considéré par exemple que, à l'issue d'un processus de décolonisation consentie, négociée ou arrachée par une lutte armée, un nouvel État indépendant étant né, une nouvelle « nation » africaine était elle aussi née ? La confusion entre « nation », « République » et « État » est patente et cela vient bien évidemment du mo-

¹ ... en effet je persiste à considérer comme tout à fait pertinents les concepts de centre et de périphérie dans le capitalisme global, même si « centre » et « périphérie » ne sont pas des donnés immuables.

² Cet article est une systématisation de positions déjà partiellement développées dans divers travaux, notamment certains passages de ma thèse d'habilitation à diriger des recherches, *Africando. Bilan 1988-2009 et projets 2011-2019. Vol. I. Rapport pour l'habilitation à diriger des recherches. Vol. II. Annexes*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, novembre 2010, 164 + 608 pages (<<http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00556656/>>) ; et « Is “Portuguese-speaking” Africa Comparable to “Latin” America? Voyaging in the Midst of Colonialities of Power », *History in Africa: A Journal of Method* (African Studies Association, Cambridge Journals), XL (1), octobre 2013 : 5-44.

dèle européen des révolutions nationales du XIX^e et début du XX^e siècle, que l'Afrique, qui en serait encore aujourd'hui à l'« étape » de la « production de la nation », devrait suivre³. Cela a permis un temps de justifier bien des partis uniques (censé unifier des « tribus éparses »), et permet aujourd'hui de continuer à légitimer (ou du moins de ne pas questionner la légitimité) des États postcoloniaux de pertinence territoriale coloniale et leurs élites (c'est le territoire de la colonie qui, sans aucun débat populaire, a été fait espace national – tout ce qui ne s'y retrouvant pas devenant *ipso facto* tribaliste ou sécessionniste). Un aspect de cette question porte sur la supposée « transmission de l'État colonial » et sur la comparaison que l'on est ainsi poussé à faire entre la période coloniale et postcoloniale.

Une question « énorme » : qu'est-ce que l'État colonial ?

Selon moi, l'*État* colonial – l'État de la colonie, l'État pour la colonie – n'a que rarement existé en Afrique⁴ : le seul État colonial, c'est l'État impérial métropolitain qui, colonisateur, devient aussi, au moins en partie, colonial. Mais alors il faut le préciser très clairement. Or quand on rencontre l'expression « État colonial » dans de nombreux articles ou livres portant sur des territoires coloniaux, c'est bien de ce qui existe dans la colonie, et pas dans la capitale métropolitaine, qu'il s'agit⁵. Or il y

³ J'ai étudié cette question notamment à propos des colonies portugaises, dans « Lutte armée d'émancipation anti-coloniale ou mouvement de libération nationale ? Processus historique et discours idéologique. Le cas des colonies portugaises, et du Mozambique en particulier », *Revue Historique* (Paris, PUF), CCCXV/1 (637), janvier 2006 : 113-138 ; « Anticolonialism & Nationalism: Deconstructing Synonymy, Investigating Historical Processes. Notes on the Heterogeneity of Former African Colonial Portuguese Areas », in Éric MORIER-GENOUD (ed.), *Sure Road ? Nations and Nationalisms in Guinea, Angola and Mozambique*, Leyde, Brill, avril 2012, xxvi+270 p., pp. 1-30.

⁴ Cf. *infra* pour les quelques exceptions ayant existé.

⁵ Voir par exemple le titre explicite de Crawford Young, *The African Colonial State in Comparative Perspective*, New Haven – Londres, Yale University Press, 1994, 356 p. D'autres articles ultérieurs de C. Young ne remettent pas en cause cet « African Colonial State ». Parmi les nombreux travaux dans lesquels le concept « État colonial » désigne explicitement l'administration coloniale dans les territoires conquis (et non seulement l'État impérial métropolitain), on peut citer : le dossier « L'État colonial », *Politix*, 2004, XVII (66) : 11-197 (la brève introduction désigne clairement par État colonial les administrations dans les colonies, mais c'est moins nette dans les articles du dossier) ; le dossier « Politiques impérialistes. Genèse et structures de l'État colonial », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 171-172, 2008/1 et notamment les articles de Daniel P. S. Goh, « Genèse de l'État colonial », p. 56-73,

a sur place un appareil colonial (ou appareil impérial) de l'État métropolitain, une *administration étrangère d'occupation*, ou encore une forme spécifique d'affermage (une administration privative d'un territoire, possédée par un État mais bien différente de l'administration métropolitaine dans ses principes les plus fondamentaux et à l'inverse très peu différente des Compagnies à charte privées), mais ses fonctions ne sont nullement celles qui définissent un État.

Des États coloniaux – c'est-à-dire des colonies autocentrées, séparées de leur antérieure métropole et ayant créé des États propres pour assurer le pouvoir de la classe coloniale – ont existé en Afrique : le sultanat de Zanzibar entre sa séparation d'Oman et sa conquête par les Britanniques (1861-1890), l'Afrique du Sud de 1910 à 1991-94, la Rhodésie du Sud de 1965 à 1979 et, de manière très spécifique, le Liberia (1816-1980) et la Sierra Leone (1961-1991)⁶. On a alors affaire à de véritables États, ne

et George Steinmetz, « Le champ de l'État colonial », p. 122-143 ; Wilson-André Ndombet, *La transmission de l'État colonial au Gabon (1946-1966). Institutions, élites et crises*, Paris, Karthala, 2009 ; le dossier « O Estado Colonial: género ou sub-espécie? », *Africana Studia* (Porto, CEAUP), n° 21, 2013 : 1-148 (le sommaire de ce dossier au demeurant très précieux illustre clairement l'équivoque : en effet, après un titre général clair et net (« L'État colonial : genre spécifique ou sous-espèce ? »)), le dossier est structuré en trois parties : *Administração colonial – os meios materiais*, *Administração colonial – organização judicial*, *Administração colonial – políticas de saúde* [Administration coloniale – les moyens matériels ; ... l'organisation judiciaire ; ... les politiques de santé] qui montre bien que l'administration est faite État). Voir *infra* pour d'autres références.

⁶ Le Libéria peut être considéré comme un État colonial : en effet, une *charity society* commence à y installer des esclaves noirs libérés en 1816, qui ne venaient pas du tout forcément de cette région (et de toute manière à des générations d'intervalle), contre l'avis des populations locales. La nature « créole » exogène de ce pouvoir étranger va durer jusqu'en 1980, le pays sombrant alors dans l'instabilité et la guerre civile. Le fait que l'État ait été fondé par d'anciens esclaves ne change strictement rien à la nature coloniale de cette entreprise. On pourrait aussi l'analyser comme une administration étrangère en terre d'Afrique, donc comparable aux administrations coloniales européennes, à la différence près qu'il n'y a pas, officiellement, de métropole. L'histoire de la Sierra Leone est assez comparable, avec la création de Freetown par des esclaves libérés de Nouvelle-Angleterre et des Antilles en 1787. Mais un État indépendant n'y a été créé qu'en 1961, dont la nature créole a sombré dans la guerre civile à partir de 1991. Les créolités du Libéria et de Sierra Leone sont très différentes de celles existant dans les colonies portugaises dans la mesure où, dans ce dernier cas, les créolités apparaissent par métissage biologique et culturel avec le colonisateur, ce ne sont pas des créolités exogènes et importées.

dépendant pas formellement d'une puissance étrangère, et bel et bien coloniaux puisque fondés pour et par des colons, qu'ils soient blancs, créoles ou même noirs⁷.

Mais ce que, dans l'immense majorité des cas, on eut aux colonies fut, au mieux, un morceau d'État métropolitain. Même ainsi, sa transposition aux colonies se produisit au prix de la complète modification de ses normes – à commencer par la non-séparation des pouvoirs et le dualisme juridique entre habitants indigènes et européens. C'est d'ailleurs la reconnaissance idéologique de cet état de fait qui fit abandonner, dans l'empire français, la doctrine de l'assimilation pour celle dite de l'association après la Première Guerre mondiale. Si, au Portugal, la doctrine de l'assimilation resta en vigueur jusqu'à la fin, l'abandon du concept de « provinces d'outre-mer » en 1930 pour celui de « colonie » exprima bien cette coupure entre métropole et empire – ce que dénoncèrent, alors, les opposants... républicains et ultracoloniaux. Au Royaume-Uni, la tradition dite de l'*indirect rule* réglait le problème plus simplement : dans l'Empire, on ne cherchait pas à établir la fiction que l'on était en Angleterre.

Pour éviter tout faux débat, je précise cependant que parler d'« administration étrangère d'occupation » n'est nullement présenter une vision simpliste du pouvoir colonial ou de la « situation coloniale » qui la résumerait à un régime de violence pure : cette administration ne put durer que parce qu'elle sut créer les conditions d'une servitude volontaire, phénomène qui passe toujours par un grand nombre de biais économiques, sociaux, culturels, psychologiques et par des négociations permanentes, mêmes si inégales⁸. Sur la durée, cette administration n'a

⁷ Il faut reconnaître que l'analyse de l'Afrique du Sud depuis l'Union sud-africaine jusqu'à la fin de l'apartheid comme État colonial est pratiquement inexistante dans le milieu des chercheurs sud-africains et sud-africanistes. Mais cela vient, à mon avis, du fétichisme de l'État évoqué en début d'article : un pays indépendant (donc séparé de son État métropolitain) ne saurait être une colonie. On revient à cette confusion *infra*.

⁸ L'impossible simplification du régime de violence coloniale est particulièrement frappante dans le cas portugais : l'« administration » se résumait bien souvent à un *chefe de posto* entouré d'une demi-douzaine de *cipayes*, pour gérer parfois des dizaines de milliers d'âmes indigènes ! Mais ces indigènes (et leurs chefs traditionnels... ou non) savaient aussi qu'en cas de « problème », on pouvait en revenir à la grande violence des temps de la conquête effective du territoire, encore proche dans le souvenir (sur le degré de violence extrême des campagnes militaires portugaises en Afrique, voir surtout René PELISSIER, *Les campagnes coloniales du Portugal, 1844-1941*, Paris, Pygmalion-Flammarion, 2004, 350 p.).

jamais non plus eu pour but de créer les conditions d'émergence d'un État⁹ et s'est même employée à briser les traditions étatiques africaines¹⁰. Le fait que, notamment dans le cas britannique (surtout au Nigeria), des chefferies aient été promues, n'a pas créé une situation de recomposition de ce qui aurait pu être un État africain puisque la souveraineté était évidemment exclue et que l'administration coloniale était toujours présente dans les zones mêmes de ces chefs, voire rois, « promus »¹¹.

Quelle est l'importance de cette discussion ? Jean-Pierre Chrétien et Laurent Fourchard m'avaient fait remarquer il y a quelques années¹² que la « catégorie d'analyse » *État colonial* est assez récente : dans leur article de 1979, Bruce Berman et John Lonsdale parlent d'État colonial à propos du Kenya¹³, de surcroît comme lieu de gestion des contradictions entre l'administration locale et la métropole d'une part, et entre les colons européens et les chefferies africaines d'autre part. Leur vision de l'État colonial – sur le constat de la situation, quelle qu'en soit la conceptualisation, ils me semblent avoir entièrement raison – n'est en effet pas seulement celle d'un instrument au main du

⁹ On pourra opposer à cette affirmation les toutes dernières années de l'Empire colonial français, transformé en « Union française » avec une autonomie substantielle des colonies. Mais, premièrement, justement, il ne s'est agi que des toutes dernières années et l'autonomie concédée ne remettait pas en cause les intérêts du colonisateur. Pour l'empire portugais tardif, voir note 23.

¹⁰ Une autre conséquence de l'analyse de l'administration coloniale comme un État est de sous-estimer le fait que *la période coloniale est une période d'affaiblissement des traditions étatiques en Afrique* : puisqu'il y aurait eu un « État » dans l'aire concernée, le passage à l'indépendance ne serait pas la production d'un État entièrement nouveau mais la transmission d'une forme à une autre d'un État en régime de continuité.

¹¹ Il y a quelques exceptions avec les protectorats comme le Swaziland ou le sultanat de Zanzibar ou, dans la sphère française, le Maroc, dans lesquels la colonisation n'a pas rompu complètement l'État africain (le cas de Zanzibar fut très spécifique puisque, à l'origine, il fut une colonie omanaise).

¹² Je remercie Jean-Pierre Chrétien et L. Fourchard (qui ne partagent pas ma thèse) qui, lors d'une discussion sur ce thème au Colloque du Cinquantenaire du Centre d'étude d'Afrique noire – aujourd'hui « les Afriques dans le Monde » – en septembre 2008) m'avaient fourni leur ébauche d'historique du concept d'État colonial en Afrique. Pierre Boilley, Jean-Pierre Chrétien & Christine Deslauriers devaient aussi publier un ouvrage sur le sujet chez Karthala en 2012, qui, à ma connaissance, n'est pas encore sorti : *La transmission de l'État colonial en Afrique* (ce thème a été l'objet d'un séminaire qui a duré plusieurs années et auquel j'avais été invité).

¹³ John LONSDALE & Bruce BERMAN, « Coping with the contradictions: the development of the colonial state in Kenya », *Journal of African History*, 20, 1979: 487-506.

capital métropolitain : au contraire seul un État capable de se distancer des impératifs immédiats du capital peut paradoxalement fournir les conditions pour la reproduction du capitalisme. Il y aurait donc bien ainsi un État colonial et pas seulement l'État impérial et son administration locale. La notion se popularisa dans les années 1980, sans doute en raison d'un regain d'intérêts des études historiques sur la période coloniale dans les universités anglophones et francophones, du développement des *subaltern studies* par les historiens indiens qui recoururent largement à la notion, et des *postcolonial studies* dans les milieux anglophones.

Néanmoins, soulignait L. Fourchard, les approches ne sont pas identiques selon les auteurs, voire polysémiques : pour les uns, l'État colonial est clairement relatif à un territoire donné (Lonsdale, Berman, Frederick Cooper, des historiens français, un certain nombre d'historiens subalternistes) pendant que d'autres sont loin de considérer que chaque territoire sous domination coloniale forme un État colonial (l'expression n'est pas utilisée pour l'Algérie ni pour les « vieilles colonies » françaises par exemple). Enfin Emmanuelle Saada renvoie à la fois au territoire colonisé et à l'empire dans son ensemble : dans ce dernier cas, ce qu'il y a d'intéressant dans l'État colonial, c'est l'analyse des articulations entre les échelons local, métropolitain et impérial¹⁴. De son côté, Frederick Cooper dissocie généralement l'État impérial (métropole et ses colonies) de l'État colonial (plutôt les colonies). J'ajouterai personnellement que, malgré le titre sans équivoque de son ouvrage (*The African Colonial State, op. cit.*), Crawford Young ne précise pas nettement ce qu'il entend, sur le plan conceptuel, par « État colonial *africain* » (un État en Afrique ou l'État impérial d'aire euro-africaine ?), mais son livre décrit pourtant bien ce qui se passe en Afrique et non point dans les capitales coloniales. Inversement, si Lonsdale et Berman utilisent bien le concept d'État

¹⁴ E. Saada, auteure d'une thèse sur les enfants métis, analyse dans son article l'histoire de la législation sur la reconnaissance des enfants aux colonies (Indochine notamment), mais interpellant la législation métropolitaine différente et dessinant ainsi une aire impériale de négociation (Emmanuelle SAADA, « Paternité et citoyenneté en situation coloniale. Le débat sur les "reconnaisances frauduleuses" et la construction d'un droit impérial », *Politix*, 2004, XVII (66) : 107-136 ; cet article est inséré au sein du dossier intitulé « L'État colonial », cité *supra*, introduit par un article en forme de bilan critique de Frederick Cooper. « Grandeur, décadence... et nouvelle grandeur des études coloniales depuis les années 1950 » : 17-48).

colonial pour décrire la situation kényane, il faut remarquer que, au Kenya justement, l'administration britannique fut tentée, même si elle y renonça, par la création d'une « situation rhodésienne » – qui aboutit en 1965 à une vraie situation d'étatisme colonial : ces auteurs auraient-ils utilisé le même concept s'ils étaient partis de l'étude d'un tout autre territoire colonisé ? En tout cas, une chercheuse comme Catherine Coquery-Vidrovitch récuse complètement l'usage du concept d'État colonial pour définir l'administration étrangère sévissant dans les territoires¹⁵.

Si l'on est d'accord (je crois qu'il y a consensus) pour ne pas réduire la situation coloniale à un régime de pure violence¹⁶, si l'on admet en conséquence que la domination coloniale a été le fruit d'une négociation permanente (bien qu'inégale), et que l'administration européenne locale ne fut jamais le défenseur exclusif des intérêts des colons locaux, ni même du seul capital colonial métropolitain¹⁷, alors quelle est l'importance de la divergence, au-delà de la discussion généraliste sur le concept même d'État ? Ce que les uns appellent État colonial n'est-il pas alors bien proche de ce qui n'est, selon moi, qu'un état colonial (la minuscule est de rigueur : non point *Colonial State*, mais *Colonial Estate*), c'est-à-dire la *situation coloniale* de G. Balandier¹⁸ ? Oui et non.

Oui, parce que l'étude concrète des divers terrains n'est, on le voit, *pas nécessairement* altérée par la possible différence d'approche.

Non, parce que cette altération est *néanmoins possible* et surtout parce qu'elle nuit toujours grandement à la montée en généralité de la réflexion relative à l'État colonial sur la planète. Cela se produira en particulier dès

¹⁵ Communication personnelle.

¹⁶ ... même si l'on discordé sur mon choix de caractériser l'appareil colonial d'État impérial comme une administration étrangère d'occupation ou un affermage spécifique et non comme une formation étatique locale.

¹⁷ J'ajouterai, à l'attention de L. Fourchard, que l'État capitaliste métropolitain lui-même ne peut jamais être le « serviteur » direct et exclusif des capitalistes. Il est le corps social créé par cette classe pour imposer un point de vue de moyen ou de long terme que les entreprises elles-mêmes, ne peuvent avoir, afin d'assurer, comme il le doit, les conditions de la reproduction du capitalisme. La « distance » de l'État capitaliste de la classe dont il procède n'est donc nullement une spécificité coloniale ou impériale.

¹⁸ Georges BALANDIER, « La situation coloniale: approche théorique », *Cahiers internationaux de sociologie* (Paris, Les Presses universitaires de France), vol. 11, 1951 : 44-79.

que l'on tentera une comparaison d'une part diachronique entre le colonial et le post-colonial et d'autre part synchronique entre l'Afrique et l'Asie (des sociétés entières colonisées par l'Europe) d'une part et les Amériques d'autre part (des colonies produites par les Européens, leurs métis et leurs esclaves). Si l'on considère qu'il y a eu des États coloniaux en Afrique ou en Asie, on les comparera immanquablement, termes à termes, avec les États post-coloniaux des mêmes lieux pour déduire une évolution de ces États et en découvrir l'orientation. Cela se produira aussi parce que l'on conclura que si l'Afrique *colonisée* était dotée d'États, c'est donc que les pays *indépendants* d'Amérique latine (après la rupture avec l'Espagne et le Portugal) n'ont pas été (depuis cette époque et jusqu'à aujourd'hui) des États coloniaux. C'est toute la discussion sur la colonialité¹⁹, tant des anciennes aires coloniales, que du monde qui devient très difficile.

L'État comme croyance socialement enracinée

Mais avant de « monter en généralité », je voudrais revenir sur le critère qui me semble certainement le plus important pour ne pas définir l'appareil colonial d'État impérial comme un État colonial : cette administration n'est nullement ressentie comme un État par les populations indigènes (africaines dans le cas présent).

À ce sujet, je voudrais mentionner une correspondance privée avec le regretté Christian Geffray. Je lui avais écrit, après lecture du manuscrit de ce qui allait devenir, à mon avis, l'un de ses textes majeurs, « État, richesse et criminels »²⁰. Je l'interrogeai notamment sur la différence de

¹⁹ Dans le cadre de cet article, je ne peux entrer dans le débat conceptuel sur la colonialité. Disons simplement ici que je me réfère à la colonialité telle que définie par Anibal Quijano et non comme synonyme substantivé de la « situation coloniale » (A. QUIJANO, *Cuestiones y Horizontes. Antología esencial. De la dependencia histórico-estructural a la colonialidad/descolonialidad del poder*, Buenos Aires, CLACSO, 2014, 859 p.): la colonialité est relative à toutes les formations sociales que l'on peut analyser comme de type colonial, avant, pendant ou après la colonisation proprement dite. Néanmoins, j'apporte aussi des critiques à la vision quijanienne de la colonialité, à mon avis par trop latino-centrique (voir mon rapport d'HDR, *Africando...*, *op. cit.* : 125-164).

²⁰ *Mondes en développement* (Bruxelles), XXVIII (110) : 15-30 [une version de ce texte important a été publiée en anglais à titre posthume pour mieux le faire connaître : « State, Wealth and Criminals », *Lusotopie* (Paris, Karthala), IX (1) : 83-106 ; une version portugaise est en cours de publication au Brésil].

perception de l'État, entre l'État fédéré du Roraima (Amazonie brésilienne) gangrené de comportements criminels, et l'État au Mozambique colonial²¹, parfois réduit à sa plus simple expression en brousse (un chef de poste, quelques cipayes). Or, pour C. Geffray – et je le suis entièrement –, la réflexion sur ce qu'est un État (ou n'importe quelle autre institution) ne peut pas être menée de façon satisfaisante sans comprendre comment est garanti l'idéal (ou l'imaginaire, me semble-t-il) qui commande et légitime son existence. S'agissant de l'État, cet idéal est le bien public, fut-ce celui d'un « bon roi » (éventuellement entouré de « mauvais conseillers » qui lui « cachent la vérité ») ou d'une République fraternelle. L'État, ça sert à ça – *du moins le croit-on*. La criminalité, la corruption, la violence en son sein ou perpétrées en son nom, sont des éléments qui trahissent cet idéal. Mais ce dernier reste indispensable pour que les gens *croient* qu'il s'agit de l'État de leur pays, de leur État, et la destruction définitive de cet idéal dans des parties consistantes de la population a toute chance d'entraîner, au moins à terme, un conflit armé (guerre de libération, guerre civile, etc.). Or justement, dans la colonie, la question ne se posait même pas, l'extranéité étant fondatrice. Voici sa réponse :

« Le chef de poste portugais était en effet le représentant de l'État portugais, mais les populations qu'il administrait localement ne croyaient pas une seconde qu'il s'agissait de leur État : *elles étaient soumises à cet État étranger dans le cadre d'une formulation non pas étatique mais impériale [souligné par moi, MC]*. Le chef de poste était un fonctionnaire de l'Empire portugais, lequel fut réduit après la décolonisation aux frontières de l'État portugais, i.e. précisément, celle qui encloset les populations supposées croire que cet État est le leur. Entre temps, les populations dispersées de l'Empire ont hérité des frontières des anciennes provinces et de l'appareil de leur administration, etc., et ceux qui parlaient en leur nom se sont efforcés d'assurer la transubstanciation de leur province impériale en État national : garder le dispositif administratif en le faisant tourner, dorénavant, au nom des populations naguère assujetties à l'État occupant colonialiste, etc. »

²¹ Rappelons qu'avant de « partir » pour le Brésil, C. Geffray avait fait sa recherche doctorale, puis post-doctorale, sur le Mozambique.

En d'autres termes, l'« État colonial » était, à la limite, un État pour les Portugais de la colonie, mais la question ne se posait pas pour les Africains, pour la colonie. Puis, contredisant Marx, Geffray ajoutait :

« Je ne crois pas que l'État soit jamais assimilable à une bande armée : si ses représentants se comportent comme tels, c'est que l'État, qui n'est qu'une institution, n'existe plus, et que la question de l'institution œuvrant au nom du bien public est réouverte, et même béante. Là, en effet, la question se règle en général par les armes. Je vois les choses comme ça, *grosso modo*. »²²

Les ultimes années où la politique officielle dans les divers empires (sauf l'empire portugais²³) fut celle de l'autonomie, ne sauraient inverser ce constat à l'échelle de la période. *Comme je l'ai déjà souligné, la période coloniale est une période de recul des traditions étatiques en Afrique.*

De là me semblent piégés deux débats.

Il ne peut y avoir d'État importé, même « historicisé »

Le premier est celui sur l'« État importé » lancé en son temps par Bertrand Badie²⁴ mais jamais vraiment conclu. Personne, moi le premier, ne niera la part d'héritage, puis de mimétisme (idéologique et social), que la métropole a « placé » dans les États post-coloniaux²⁵.

²² C. GEFFRAY, « Sur l'État », courrier électronique à Michel Cahen, 13 juillet 2000, 2 p.

²³ Un tournant potentiellement autonomiste est discernable en 1970-71 avec la proclamation des « États » du Mozambique et d'Angola, tout comme il y avait eu l'« État de l'Inde » jusqu'en 1961. Mais, outre que la guerre coloniale empêcha une large partie de ces potentialités de s'exprimer, il faut souligner que le sens de *Estado* est double : il peut s'agir d'un État (*State*, en anglais), mais aussi d'un établissement (*Estate*). Ce flou a été explicitement entretenu par Marcelo Caetano, le successeur de António Oliveira Salazar. Tout au plus nourrissait-il peut-être le rêve d'une évolution à la brésilienne – pas non plus, donc, l'acceptation de la genèse d'États africains.

²⁴ Bertrand BADIE, *L'État importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard, 1992, 334 p.

²⁵ ... quoique l'on doive discuter le modèle que les puissances coloniales ont implanté en Afrique, souvent très éloigné des constitutions européennes, à commencer par l'inexistence de la séparation des pouvoirs aux échelons inférieurs, médians et même parfois supérieurs de la hiérarchie administrative, et le dualisme juridique entre population européenne et population indigène. Il y a sans doute autant une *production* coloniale par l'État impérial métropolitain, qu'une *transmission* d'un modèle européen.

Mais cela ne fait pas un État importé, car l'État se définit par ses *fonctions contemporaines* de gestion des populations à l'interface de l'économie-monde et des sociétés locales. L'appareil colonial d'État était, lui, importé, mais justement il ne fut pas un État mais une administration étrangère d'occupation²⁶. Les fonctions de l'État impliquent nécessairement son historicité, sans quoi il ne peut fonctionner. La violence pure ne peut jamais durer, la durée implique un minimum de légitimité (ce qui n'induit évidemment pas un État de droit). Il peut y avoir des milieux sociaux *compradores*, mais pas durablement d'État *compradore*. L'extraversion a des limites et si l'historicité peut être, bien sûr, plus ou moins prégnante, elle est nécessairement au cœur du *nouvel* État, dont les fonctions, tout néocolonial qu'il puisse être, sont très différentes de celles de l'ancienne administration étrangère. Même la critique de Jean-François Bayart, insistant sur l'historicité de l'État importé pour ne pas y voir un simple phénomène passif²⁷, ne me semble pas suffisante car *c'est le concept même d'État importé qui pose problème*. Naturellement, si l'administration coloniale d'un territoire est considérée comme un État, étant donné que cette administration est évidemment importée, l'État post-colonial auquel elle se « transfère » est aussi plus ou moins importé (la discussion de Bayart porte sur le « plus ou moins », et pas, dans la brochure citée, sur le concept-même d'État importé).

Mais qu'est-ce qui définit un État ? Des traits sociaux ou culturels au sein d'un État suffisent-ils à en déterminer la nature ? Si ces traits persistent, le font-ils par mimétisme ou par fonction contemporaine ? En d'autres termes, s'ils sont avérés, n'est-ce pas parce qu'ils sont utiles dans le cadre même des *nouvelles fonctions du nouvel État*, c'est-à-dire parce qu'ils sont le meilleur moyen *contemporain* pour la gouvernance de ce dernier ? Ces traits ne sont-ils pas aussi une production de la contemporanéité, plutôt qu'une simple transmission ? Il y a bien des phénomènes de dépendance (y compris idéologique) qui ne sont pas passifs, qui ont tous leur opérationnalité propre, mais qui sont une « redigestion » moderne, et

²⁶ Sauf les rares exceptions mentionnées *supra*.

²⁷ Jean-François BAYART, *L'historicité de l'État importé*, Paris, FNSP, CERI, 1996, 52 p. (« Les Cahiers du CERI », 15).

non point une « importation ». La « transmission » évacue toute la compréhension de l'État postcolonial comme une *production nouvelle* imposée par la décolonisation.

Quelle transmission ?

Le second débat – qui revient au premier posé d'une autre manière –, est celui, déjà évoqué, sur la transmission de l'État colonial. On ne saurait conceptualiser la transmission d'un type d'État à un autre seulement pour le continent africain, qui ne fut en rien un isolat et il faut revenir d'une manière élargie sur ce qui me semble faussé par l'acceptation du concept d'« État colonial » pour désigner l'appareil de pouvoir du colonisateur : la comparaison.

En effet, on parle de transmission de l'État colonial parce que l'on compare ce qui a existé à l'époque coloniale et ce qui existe aujourd'hui²⁸. On compare les nouveaux États africains avec ce qui les a précédés, que l'on dénomme « État colonial ». On peut alors discerner un grand nombre de mimétisme ou de trajectoires sociales directement induites par la colonisation, mais aussi une « indigénisation » progressive des nouveaux États et des comportements pratiqués en leur sein, que certains dénomment alors « retraditionnalisation »²⁹. Il est certain que le recours systématique à l'ethnoclémentisme, la consultation des esprits des ancêtres, le « retour des rois », etc., tout cela a l'air bien plus « traditionnel » que ce que pratiquait « légal-rationnellement » ledit État colonial (pas très) webérien.

On se trompe alors complètement de perspective. En effet, si l'on doit comparer, que l'on compare ce qui peut l'être, à savoir des États africains avec des États africains, ou alors des États africains (en Afrique) avec des États européens (en Europe). Pour s'en tenir au premier terme de la comparaison, cela signifie établir la comparaison entre les États africains

²⁸ Tel était le but explicite du séminaire animé à l'université de Paris 1 (Centre d'étude des mondes africains) par Pierre BOILLEY, Jean-Pierre CHRETIEN & Christine DESLAURIER.

²⁹ C'est la thèse explicitement défendue par Patrick CHABAL & Jean-Pascal DALOZ, *L'Afrique est partie. Du désordre comme instrument politique*, Paris, Economica, 1999, 196 p. (« Analyse politique »).

actuels et les États africains antérieurs à leur destruction par le colonisateur. Il ne fait aucun sens de comparer de *véritables États véritablement africains* (les États post-coloniaux actuels) avec une administration étrangère d'occupation. Si l'on compare les deux générations d'États africains qu'a connus le continent entre la fin du XIX^e siècle et le troisième tiers du XX^e, on verra alors que le sens de l'évolution sur la longue durée n'est nullement à la « retraditionnalisation » *mais à la poursuite de l'occidentalisation subalterne*.

En effet, l'étude de la « transmission de l'État colonial » mène infailliblement à considérer que l'héritage colonial « étatique », pour prégnant qu'il ait été ou soit encore, s'éloigne tendanciellement et que l'africanisation de l'État a entraîné sa retraditionnalisation. L'erreur d'optique est complète. Là où l'on aura tendance à voir une « transmission » comme *phénomène (même déclinant) de persistance d'une situation coloniale* (ou de traits de cette situation), on aura tendance à ne pas voir *la production contemporaine de la subalternité issue de la situation périphérique au sein du capitalisme*. Certes, cette subalternité, historicisée, reprend naturellement, parce que c'est le plus facile et fonctionnel, des traits de la situation antérieure – mais si cette captation se produit, c'est pour des raisons contemporaines et non principalement d'héritage. En d'autres termes, l'héritage existe mais n'existe qu'en raison de sa fonctionnalité contemporaine, sans quoi il serait rejeté par les élites³⁰ et la population. Mais, on l'aura compris, la poursuite de l'occidentalisation subalterne n'est nullement un phénomène d'importation de l'État. Il s'agit du *processus de production des États* en contexte de mondialisation³¹.

³⁰ Rappelons les exemples des Philippines et de l'Inde portugaise, dont les élites ont rapidement abandonné la langue coloniale devenue inutile à la défense de leur statut social et économique. À Goa, le phénomène démarra dès le XIX^e siècle par une émigration massive vers l'Inde, puis l'Afrique orientale anglaises. L'héritage colonial a grandement été abandonné parce qu'il n'avait plus de fonctionnalité contemporaine. On peut en dire autant pour Macao, mais le contraire s'est produit à Timor : inversement à l'élite hispanisante des Philippines qui n'a pas utilisé l'espagnol comme outil de résistance contre la colonisation étatsunienne, la résistance timoraise et l'Église catholique de ce pays ont grandement utilisé le portugais comme outil culturel de résistance contre l'invasion indonésienne et l'imposition du bahasa (1975-1999) : l'essor du portugais à Timor oriental n'est pas tant un héritage colonial que le produit de la résistance à la colonisation javanaise.

³¹ Contrairement à ce que l'on voit souvent écrit, la mondialisation ne détruit nullement les États. Elle peut en remanier les compétences internes, les relations bilatérales et multilatérales, mais la mondialisation à l'inverse « produit de l'État ». Sur ce plan, je suis en accord avec Jean-François BAYART, *Le gouvernement du monde. Une critique politique de la globalisation*, Paris, Fayard, 2004, 454 p.

Où y a-t-il des États coloniaux ?

En fait, tout se passe comme si l'on employait le concept d'État colonial là où il n'y en a (presque) pas eu, et que l'on ne l'employait pas là où il y en a (très généralement) eu. C'est toujours une conséquence du fétichisme de l'État, selon lequel il ne saurait y avoir de colonie quand la rupture avec l'État impérial originel s'est produite³² : une colonie ne saurait se doter d'un État propre, aut centrée ou à l'inverse l'existence d'un État propre suffirait à montrer que son territoire n'est pas (ou plus) une colonie. Cela aboutit à des bizarreries gigantesques dès que l'on regarde de l'autre côté de l'Atlantique.

Il faut donc revenir à la question de la rupture avec la métropole et son État impérial.

Les ruptures avec les métropoles se sont en effet produites, dans l'histoire des trois derniers siècles, de plusieurs manières distinctes que l'on peut schématiser en trois grands modèles :

- des indépendances sans décolonisation ;
- des décolonisations sans indépendance ;
- des indépendances avec décolonisation.

On discutera surtout ici des premier et troisième cas, dans la mesure où le second ne concerne que quelques exceptions. Il s'agit de la rétrocession à l'Inde de Pondichéry en 1956, de l'*Estado português da Índia*, conquis par l'armée indienne en décembre 1961 et de la rétrocession à la Chine de Hong Kong (1997) et Macao (1999). Il s'agit aussi de la départementalisation des « vieilles colonies » françaises des Caraïbes

³² Dans un article ancien mais fondateur pour l'analyse coloniale en Amérique latine, Casanova Pablo GONZALEZ, « Société plurielle, colonialisme interne et développement », *Tiers-Monde*, 1964, V (18) : 291-295 mettait en critère n°1 de la définition d'une colonie : « C'est un territoire sans gouvernement propre » (p. 292), indiquant *ipso facto* que s'il y a un « gouvernement propre », ce ne peut être une colonie. Or dans le cas des États coloniaux indépendants, il s'agit certes d'un gouvernement séparé de celui de l'ancienne métropole impériale, mais point d'un gouvernement propre de l'ensemble de la population et encore moins de la population indigène. Il y a donc erreur complète sur la nature sociale, exogène bien que local, de l'État.

(Martinique, Guadeloupe et Guyane) et de l’océan Indien (La Réunion, puis Mayotte), et de l’étatisation d’Hawaï, dont les *décolonisations assimilationnistes* se sont faites par l’intégration officiellement complète à la métropole, à l’inverse de la majorité des décolonisations du XX^e siècle qui furent séparatistes. On peut (peut-être) y ajouter encore le statut intermédiaire de Porto Rico.

Indépendances sans décolonisation et milieux sociaux coloniaux

Les Amériques représentent le premier cas de figure. Il ne s’agit pas seulement de dire que l’indépendance nord-américaine ou les indépendances bolivariennes ou brésilienne ont été conduites par les milieux coloniaux eux-mêmes. Il s’agit de la nature même des États créés. Or, ce à quoi n’aboutit pas A. Quijano, on a justement ici des exemples de ce qu’est un État colonial ! Ce que créent ces indépendances est précisément l’État propre de ces colonies, en substitution des États ibériques (ou anglais). La colonie ne cesse pas d’être colonie simplement parce qu’elle est devenue indépendante, pas plus que les villes antiques de Grande Grèce cessaient d’être des colonies parce qu’elles ne dépendaient plus de leur ville-mère. C’est précisément le contraire qui se produit : la colonie, arrivée à un certain niveau de son développement, souhaite être dotée d’un État propre. Dans l’incroyable et extrême cas brésilien, c’est l’État métropolitain lui-même, venu s’y réfugier en 1808 pour fuir l’avancée des troupes napoléoniennes, qui décide de rester au Brésil, refusant l’ordre intimé par les Cortès de revenir à Lisbonne, bien après la déroute napoléonienne³³. Il ne s’agit en aucun cas d’une rupture avec l’idée impériale – l’*Império brasílico* vise au contraire à continuer l’Empire portugais qu’il n’est plus possible de développer à partir de Lisbonne. Ce n’est nullement une lutte de libération « nationale », mais

³³ Voir notamment, Batolomé BENNASSAR & Richard MARIN, *Histoire du Brésil, 1500-2000*, Paris, Fayard, 2000, 630 p. : 173-196 ; A. ENDERS, *Histoire du Brésil contemporain, XIX^e-XX^e siècles*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1997 : 13-27 ; Armelle ENDERS, *Histoire de Rio de Janeiro*, Paris, Fayard, 2000, 408 p. : 99-133 ; A. ENDERS, *Nouvelle Histoire du Brésil*, Paris, Chandeigne, 2008, 288 p. : 98-126. Voir aussi Martine DROULERS, *Brésil : une géohistoire*, Paris, PUF, 2001, 308 p., en particulier chap. 4.

une scissiparité entre des Portugais du Brésil et des Portugais du Portugal, pour des motifs politiques et fiscaux mais nullement « identitaires » au départ. Si, petit à petit, s'opère la dissociation entre « Portugais » et « Brésiliens », que l'on peut considérer achevée avec la chute de l'Empire en 1889, cela n'enlève rien à la nature coloniale – et pas seulement d'« origine coloniale » – du pays, de l'État et de la nouvelle nation.

L'Amérique latine, *en ce qu'elle est latine*, n'est pas un phénomène de colonisation européenne de sociétés étrangères comme ce fut le cas en Afrique ou en Asie (et en Amérique du Sud en certains cas, *cf. infra*), mais d'une colonisation de peuplement, par des colonisateurs³⁴. Quand j'entends parfois des collègues brésiliens dirent qu'« ils ont été colonisés par le Portugal », je leur fais toujours la remarque suivante (qui est diversement reçue ...): « Non, vous n'avez pas été colonisés par le Portugal, vous avez été les colonisateurs au service du Portugal ». Je veux dire par là que, au Brésil, l'énorme majorité de la population est bel et bien *coloniale, colonisatrice, mais pas colonisée*³⁵. Cela concerne la population d'origine portugaise ou d'autres origines européennes, mais aussi – *car ce qui compte, c'est la formation sociale* – les populations métisses (*pardos, caboclos*), les autres immigrants (chinois, japonais) et enfin, d'une manière très spécifique, les populations esclaves noires (je m'explique *infra* sur l'inclusion, qui peut paraître choquante, des esclaves noirs dans la population coloniale). Au Brésil, comme dans les pays hispaniques du Cône Sud, la population colonisée, c'est-à-dire la société indienne, est devenue démographiquement une marge. Le pays entier est donc une colonie. Il n'y a pas (ou il y a à des degrés infimes, ou il n'y a rapidement plus eu) d'articulation des modes de production entre une société structurellement européenne et une société indigène. Le métissage est une forme d'intégration, dans la société coloniale, à ses bas échelons, de la population colonisée à la population coloniale puisque, en général, les populations métisses ne vivent plus dans une formation sociale indigène,

³⁴ Je nuance moi-même cette affirmation *infra*, principalement à propos de l'Amérique andine.

³⁵ Bien que son objet de recherche soit différent, rappelons que Luíz Felipe de ALENCASTRO a bien montré comment l'histoire de la formation du Brésil lui-même n'était pas compréhensible hors d'un tout sud-atlantique incluant l'Angola : *O trato dos viventes : formação do Brasil no Atlântico Sul, séculos XVI e XVII*, São Paulo, Companhia das Letras, 2000, 525 p.

chamanique, lignagère et clanique mais sont absorbées par des formations sociales typiques, ou proches, de l'héritage européen³⁶. La colonie naît avec une économie *entièrement coloniale* (et non point seulement *soumise* à l'exploitation coloniale), directement modelée par le capitalisme marchand, intégrée au nouveau système-monde capitaliste. La population pauvre n'y est pas ou guère une plèbe (comme on peut le voir pour l'Afrique³⁷), mais un paysannat, un prolétariat, un lumpen-prolétariat, etc. (certes eux-mêmes subdivisés en segments ethnographiques et phénotypiques).

Il doit être bien clair en effet que, dans la discussion sur la colonisation comme fait social global, je ne parle pas seulement de classes, mais de sociétés entières qui incluent des classes. La classe ouvrière blanche d'Afrique du Sud était, au temps de l'apartheid, une classe (ouvrière), mais insérée à la société coloniale – il ne pouvait pas y avoir une classe ouvrière unifiée (blanche, *coloured*, indienne, noire). Il y eut au Mozambique jusque vers 1935 des courants ouvriers blancs tout à fait révolutionnaires, socialistes, anarchistes, mais qui *n'imaginaient pas* l'unité d'action avec les travailleurs noirs, car leur

³⁶ Cela ne signifie pas, je le souligne, que le métissage est une intégration à la *classe* des colons ; il s'agit d'une intégration à la *société* coloniale (*versus* sociétés indigènes). Voir *infra*.

³⁷ En Afrique, jusqu'à aujourd'hui, l'expansion du capitalisme ne s'est pas faite par une expansion parallèle du mode de production capitaliste. Le capitalisme colonial n'avait nullement intérêt à prolétarianiser des populations indigènes entières (qu'il eut alors dû rémunérer au coût de leur reproduction sociale) et tout intérêt à subalterniser ces populations par une articulation autoritaire et inégale des modes de production (telle fut la fonction du travail forcé, qui ne pouvait être rentable que par le maintien, grâce au travail acharné des femmes, du mode de production domestique apportant une partie des ressources (alimentation, etc.) que le colonisateur n'accordait pas aux travailleurs, les payant ainsi au-dessous du coût de leur reproduction sociale). Sur cette question, voir mes articles « *Indigenato* before race? Some proposals on Portuguese forced labour law in Mozambique and the African Empire (1926-1962) », in FRANCISCO BETHENCOURT & ADRIAN PEARCE (eds), *Racism and Ethnic Relations in the Portuguese-Speaking World*, Londres, British Academy / Oxford, Oxford University Press, 2012, 380 p. : 149-171 ; et « Seis teses sobre o trabalho forçado no império português continental em África », à paraître, *Revista África* (Universidade de São Paulo), 2015. Aujourd'hui, l'exode rural et l'urbanisation galopante ne produisent que très partiellement une industrialisation et une prolétarianisation consécutive : les nouveaux milieux sociaux urbains ne relèvent pas d'un lumpen-prolétariat comme avait pu le définir Marx, ils n'ont pas été rejetés du mode de production capitaliste après y avoir vécu antérieurement, à l'inverse ils ne parviennent pas à y entrer et leur socialisation urbaine se fait presque sans prolétarianisation. Ils forment ainsi une plèbe. La plèbe n'est pas une classe, mais une formation sociale massive et instable.

imaginaire était circonscrit à *leur* société (coloniale). De même, le fait qu'au Brésil, l'immense majorité de la population d'origine européenne, ou métisse, voire noire (*cf.* ci-après), soit, pour reprendre les termes de Quijano, « dominée », n'enlève rien à son appartenance à la société coloniale : ce sont les segments dominés *dans* la société coloniale.

De ce point de vue, même les esclaves africains et descendants d'Africains, doivent être collectivement considérés comme participant du phénomène colonisateur et non point de la sphère colonisée. Le rapt, par la traite transatlantique (ou même venue des rives de l'océan Indien), d'humains africains n'a, sauf exceptions importantes, pas conduit à la reconstitution de sociétés africaines sur le continent américain, qui, transplantées, auraient pu être de nouveau colonisées comme les Européens colonisaient les sociétés africaines du continent. Certes, les esclaves, violemment acculturés et opprimés, ont été soumis à un processus *individuel* de colonisation (leur intégration de force à l'économie et à la société coloniales), *mais ce n'est pas en tant que société africaine qu'ils sont exploités en Amérique.*

J'ai mentionné des exceptions importantes, et il s'agit bien sûr de ce que l'on dénomme habituellement « sociétés » ou « cultures » afro-américaines. L'expression « afro-américain » est source de débats infinis et passionnels (surtout si c'est un Blanc qui s'y risque), entre ce qui est revendication de personnes pour lesquelles l'esclavage a en réalité détruit la quasi-totalité de l'héritage culturel africain³⁸, ou des sociétés ayant

³⁸ L'invention de l'expression *African-Americans* aux États-Unis en est un bon exemple. Du temps de la lutte pour les droits civiques dans les années 1960, elle n'était pas tellement usitée et l'on avait, par exemple, le *Black Panthers Party* qui était « noir » et non pas « africain-américain » ou « américain-africain ». La répression et l'échec des formes révolutionnaires du mouvement pour les droits civiques, vainqueur sous d'autres aspects par ailleurs, a certainement poussé à une tentative d'invention ethnique. Le paradoxe est que celle-ci est hautement euro-centrique et mimétique des communautés leuco-américaines, porteuses d'identités telles que les *Irish-Americans*, les *Italian-Americans*, les *Polish-Americans*, etc. La différence pourtant est que les immigrants irlandais, italiens, grecs, polonais, etc., venaient avec, dans leurs valises en carton, des cultures nationales constituées, ils venaient du même pays et pouvaient parler entre eux la même langue. Les esclaves africains ont, eux, été raflés à des endroits fort divers du continent, ne parlaient pas les mêmes langues et étaient porteurs de cultures diverses – même s'il y a des origines majoritairement plus importantes que d'autres qui nourrissent aussi des processus spécifiques de reconstruction identitaire (comme la rivalité entre lesdits « Yoroubas » et « Bantous » tant aux États-Unis qu'au Brésil). Dans l'immense majorité des cas (il y a des exceptions), leur seule langue de communication fut celle du maître, parfois transformée en divers créoles. L'« Afrique » n'est pas une nation et la revendication de l'*African-Americanness* est une copie du modèle européen qui, finalement, sous-estime les effets de l'esclavage (la rupture) en supposant un héritage qui n'existe

réussi à préserver des éléments consistants des civilisations africaines. Les cas les plus connus sont les sociétés haïtienne et bahianaise, et quelques autres³⁹. Si toute langue propre a (presque toujours) disparu (bien que les linguistes en repèrent les traces et les legs dans les parlers

presque pas. En revanche, l'identité (ou les identités) issue(s) de l'esclavage, existe(nt) évidemment, avec un génie culturel propre : mais, produite aux Amériques, il s'agit d'une identité *américaine*. Certes, on est ce que l'on ressent être, et on ne peut donc qu'accepter ce que certains ont décidé d'appeler l'afro-américanité : mais c'est l'aspect subjectif qui rend cette appellation incontestable (une perception n'est pas « vraie » ou « fausse », elle *est*). Il doit alors être clair que l'afro-américanité n'a pratiquement aucun rapport avec l'africanité (ce n'est pas un « mélange » d'africanité et d'américanité), ce dont se rend compte immédiatement tout Américain noir qui va en Afrique, et que lui renvoie les Africains d'Afrique, voire même tout Américain noir dans son rapport avec les immigrés africains contemporains aux Amériques.

Au Brésil, le contexte idéologique fut différent, avec la valorisation de la « nation des trois races » puis de la « démocratie raciale », mais même ainsi, la « race noire » n'était pas « africaine ». Dans le vocabulaire colonial puis esclavagiste brésilien, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, seuls les esclaves de première génération étaient appelés africains, mais dès la seconde, leurs enfants étaient qualifiés de « crioulos ». La première forme de militantisme politique noir au Brésil, en 1931, s'est appelée *Frente Negra Brasileira* (Front noir brésilien) et cherchait explicitement à se dissocier de l'Afrique, ce qui ne l'empêcha pas d'être interdite en 1937 par l'*Estado Novo* varguiste. L'un des principaux slogans du FNB était « Não somos africanos, somos brasileiros » (« Nous ne sommes pas africains, nous sommes brésiliens »), qu'il reprenait lui-même d'une affirmation existant dans les milieux militants noirs depuis le début du siècle qui affirmaient leur brésilienneté et refusaient d'être considérés comme africains, donc étrangers (Marina Pereira de Almeida MELLO, *Não Somos Africanos Somos Brasileiros: Identidade nos Jornais do Povo Negro e Imigrantes*, São Paulo, Annablume, 2014, 258 p.). Le plus important mouvement contemporain est le *Movimento Negro Unificado* (Mouvement noir unifié) qui, lui, à l'inverse de son ancêtre des années trente, exalte la redécouverte des racines et de la culture africaines. Mais opérer un travail de récupération culturelle et de lutte contre l'injustice fondatrice qu'a constituée la rupture esclavagiste, ce n'est nullement (re)fonder une société afro-américaine... En quoi les *quilombos*, le *candomblé*, et la *capoeira* (même sa forme « pure » dite « angolaise ») seraient-ils africains ? Ne prend-on pas là le travail de l'imaginaire, pour la (re)constitution de formations sociales ? *Il faut, dans les sciences sociales, se méfier de la dimension profondément émotionnelle, voire militante, de ces définitions, qui ne sauraient tenir lieu de pistes heuristiques et d'analyses historiques.* Sur l'américanité du candomblé, voir notamment Emmanuelle Kadya TALL : *Le Candomblé de Bahia : Miroir baroque des mélancolies postcoloniales*, Paris, Le Cerf, 2012, 176 p. ; et aussi : Jean-François VERAN, « L'afro-brésilianité aujourd'hui : un modèle d'intégration ? », *Caravelle. Cahiers du monde hispanique et luso-brésilien* (Toulouse, Presses universitaires du Mirail), 75, 2000 : 25-47 ; Kaya TALL, « Comment se construit et s'invente une tradition religieuse ? L'exemple des nations de candomblé de Bahia », *Cahiers d'études africaines* (Paris Ehes), 167 (3), 2002 : 441-461 ; le dossier « Afrobrésilienneté ? Luso-afrobrésilienneté ? », *Lusotopie* (Leyde, Brill), XVI (2), novembre 2009.

³⁹ On pense aux Saramaka du Suriname étudiés par Richard Price. Voir aussi les travaux de Pauline GUEJ sur la « réafricanisation » de certains secteurs des communautés noires aux États-Unis (par exemple, « Africain, Akan, Panafricain et Afro-Américain », *Civilisations*, 2009, 58-1 : 73-92). Ces secteurs n'en restent pas moins ultra-minoritaires.

populaires créoles, d'extraction hispanique, portugaise, néerlandaise, anglaise, « patois » jamaïcain), il ne fait aucun doute que des traits culturels, même modifiés et « redigérés » ont survécu et ont été développés (comme la religion vodun). Dans quelques rares cas, des aller-retour transatlantiques se sont produits, en revenant aux mêmes lieux que ceux des raptés (le cas le plus net semble être constitué par les communautés agoudas, dites « afro-brésiliennes », qui s'étendent du Ghana au Nigéria en passant notamment par le Bénin et le Togo⁴⁰). Mais même ainsi, des éléments considérables de la formation sociale africaine n'ont pas été transmis et reproduits outre-atlantique, à commencer par la structure lignagère et clanique ou la matrilinearité assez fréquente en Afrique ; ils n'ont pas non plus été recréés « outre-outré-atlantique » lors du « retour » en Afrique⁴¹, faisant de ces communautés, quelle que soit la couleur de leur peau (métisse, noire), des phénomènes créoles.

Même les cas, avérés mais minoritaires, de reproduction de sociétés vraiment afro-américaines aux Amériques n'ôtent pas l'appartenance de ces dernières au phénomène de colonisation, du côté du *monde* (et non de la *classe*) du colonisateur, dans un monde colonial au sein duquel les

⁴⁰ Le cas des Agoudas (ou Agudas) est différent des retours organisés du Libéria ou de Sierra Leone, dans la mesure où ces derniers n'ont pas ramené les esclaves (ou anciens trafiquants noirs) à leur lieu de départ, mais dans une « colonie » faites pour eux. Mais il faut noter que les « retours » des Agoudas concernèrent aussi bien des esclaves (volontaires ou contraints de « retourner ») que des marchands d'esclaves. Pour des travaux assez récents, voir notamment, Andrzej KRASNOWOLSKI, *Les Afro-Brésiliens dans les processus de changement de la Côte des Esclaves*, Wrocław, Zakład Narodowy imienia Ossolińskich /Wydawnictwo, Polskiej Akademii Nauk, 1987 ; K. TALL A. SINOÛ, B. AGBO, I. AKIBODE *et al.*, *Le comptoir de Ouidah, une ville africaine singulière*, Paris, Karthala, 1995, 191 p. ; Olabiyi Babalola YAI, « Les "Aguda" (Afro-Brésiliens) du Golfe du Bénin. Identité, apports, idéologie : essai de réinterprétation », *Lusotopie* (Paris, Karthala), IV, 1997, 275-284 ; Milton GURAN, *Agudás. Os « brasileiros » do Benim*, Rio de Janeiro, Editora Nova Fronteira, 1999, 290 p. ; Robin LAW, *Ouidah: the social history of a West African slaving "port", 1727-1892*, Athens, Ohio University Press, 2004, xi+308 p.

⁴¹ Il ne faut pas oublier que dans les années qui ont suivi la révolte des Malés (esclaves noirs musulmans) de Salvador da Bahia (1835), de nombreux esclaves ont été expulsés de force vers l'Afrique : on ne peut guère considérer qu'il s'agit là d'un retour (João José REIS, *Rebelião Escrava no Brasil. A história do levante dos Malês em 1835*, São Paulo, Companhia das Letras, 2003, 680 p.). Mais d'autres cas de retours volontaires sont tout à fait avérés (voir le témoignage de Nina Rodrigues sur la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e, dans Raimundo NINA-RODRIGUES, *Os africanos no Brasil*, São Paulo, Companhia das Letras/Editora Universidade de Brasília, 1982, 283 p.).

esclaves étaient la classe la plus exploitée de la colonisation. Du reste, il n'est pas neutre que le mot utilisé pour désigner les Noirs libres occupant des terres au Brésil jusqu'au début du XX^e siècle était... *colono*. Inversement, encore aujourd'hui, le mot le plus couramment utilisé pour désigner les Indiens est *indígena*. L'extranéité de l'État colonial transpire dans le vocabulaire le plus courant.

Dans les diverses strates de la population coloniale, l'absence d'articulation de modes de production, l'absence de sociétés lignagères et claniques, ainsi que de chefferies, l'implantation directe d'une économie marchande puis capitaliste, la formation de sentiments nationaux issues d'identités nationales (européennes) préexistantes, expliquent aussi que le rapport à l'État moderne des populations latino-américaines (quand elles sont bien *latino-américaines*) soit bien moins complexe, voire moins distant, que dans le cas des sociétés africaines. La modernisation a été faite, dans la violence, par l'esclavage via l'intégration forcée à l'économie marchande puis capitaliste.

De tous ces points de vue, l'Amérique du Nord (États-Unis et Canada, Québec compris) n'est pas sensiblement différente du cas latino-américain, à la différence ultérieurement devenue gigantesque que le lien « nord-nord » a permis à la première Amérique de devenir le cœur du centre du monde pendant que l'Amérique ibérophone était peu à peu repoussée dans ce qui deviendra le tiers monde. La nature des États-Unis comme État colonial après le processus d'indépendance (1776-1783) n'est pas tant illustrée seulement par le maintien de l'esclavage en son sein pendant encore des décennies, ou par l'existence d'une forte communauté noire que par le fait que le capitalisme a pu y procéder à son expansion en continuum territorial par la conquête de la moitié du Mexique et surtout dans l'espace libéré par l'élimination des sociétés indigènes. De la sorte, il y eut de la « place ». Cette élimination spatiale (et humaine) a même été plus rapide que la capacité d'expansion du capitalisme, qui s'est spatialement poursuivie jusqu'en plein XX^e siècle⁴². Le fait que les contradictions internes de ce mode de production aient,

⁴² Robert Brenner, un économiste marxiste professeur à UCLA, dit même explicitement que « l'accroissement de la force du travail et de l'espace géographique du système [capitaliste] sont les bases de la croissance capitaliste. Le boom de l'après-guerre en est un bon exemple, avec les expansions spectaculaires du capital dans le Sud et le Sud-Ouest des États-Unis... » (R. BRENNER, « L'économie d'un monde en panne », entrevue par Seongjin Jeong, version originale dans *Hankyoreh* (Séoul), 23 janvier 2009, version française dans *Inprecor* (Montreuil), 549-550, mai-juin 2009 : 31-38, 34).

dans ce cas, pu être résolues notamment par l'expansion (interne), est certainement un facteur lourd d'explication de l'inexistence dans ce pays de partis ouvriers de type européen – les courants socialistes et anarchistes ne survivant pas à l'américanisation générationnelle des immigrants européens⁴³.

Dans tous ces pays, la colonialité est fondatrice non seulement du « système-monde capitaliste, colonial-moderne » (pour reprendre l'expression d'A. Quijano), mais des *pays* eux-mêmes. Ce sont des *États coloniaux*, ce sont des colonies autocentrées et non pas seulement des États façonnés, entre autres facteurs, par la colonialité⁴⁴. Le fait qu'une colonie devienne indépendante ne lui enlève nullement sa qualité de colonie. Il est quand même extraordinaire que, lorsque des colons prennent le pouvoir et créent leurs propres États pour mieux contrôler leurs sociétés indigènes et en extraire de la richesse, on n'appelle pas cet État un État colonial...

Inversement, ce qui fait qu'un territoire est une colonie n'est pas le seul fait qu'il ait été conquis : nombre de contrées conquises par des États étrangers ne sont pas pour autant devenues des colonies (même si

⁴³ Merci à Jim Cohen de m'avoir signalé deux études sur l'inexistence aux États-Unis d'une gauche forte enracinée dans un puissant mouvement ouvrier : Stanley ARONOWITZ, *False Promise : The Shaping of American Working Class Consciousness*, Duke University Press, 1991 [1^e éd. 1973] ; Jerome KARABEL, « Perspectives historiques sur l'échec du socialisme aux États-Unis », *Les Temps Modernes* (Paris), 459, octobre 1984 : 783-809 (version originale : « The Failure of American Socialism Reconsidered », in Ralph Miliband & John Saville (eds), *The Socialist Register 1979*, Londres, Merlin Press, 1979 : 204-227).

⁴⁴ Hors l'Amérique, les autres cas d'États coloniaux ne sont pas si fréquents : Australie, Nouvelle-Zélande, les rares États africains mentionnés *supra* (note 6), et encore, l'État d'Israël. Le fait que certaines révolutions (comme la guerre d'indépendance du Cuba) aient été, dans leur composition sociale, très « populaire » à l'inverse de certaines indépendances bolivariennes, n'enlève rien à leur nature coloniale : il s'agit de luttes, de révolutions, *au sein* de la population coloniale. Que je sois bien compris : la révolution haïtienne de 1804, la guerre d'indépendance de Cuba de 1895-1898, ne sont évidemment pas « colonialistes », ni même « colonisatrices », Mais elles sont le produit de luttes sociales et politiques *au sein des milieux sociaux directement formés par la colonisation* et non point au sein de milieux indigènes colonisés. Elles rompent avec la métropole, mais ne sont pas décolonisatrices et, dans ces deux cas, ne pouvaient l'être puisque la population indienne avait été antérieurement exterminée. La colonialité n'est pas seulement fondatrice du pouvoir, mais du pays.

certains traits coloniaux peuvent y apparaître et perdurer)⁴⁵. Une colonie peut se définir de deux manières : soit par le fait qu'un groupe étranger soumet une société donnée aux impératifs d'un État étranger sans pour autant l'*assimiler* à son territoire, soit par le fait que le groupe étranger supplante presque totalement, ou largement, la société étrangère conquise qui devient une marge dans son propre pays, voire disparaît – des combinaisons entre les deux formes ayant naturellement existé, comme en Algérie française, en Angola ou en Afrique du Sud⁴⁶. Si tout territoire conquis n'est pas une colonie, inversement la formation sociale coloniale est toujours issue d'une conquête extérieure (des colonies de la Grande Grèce au XX^e siècle) mais, une fois créée, peut parfaitement survivre à son indépendance. Elle ne produit pas seulement un « colonialisme interne » mais un État autocentré de la colonie, un État colonial⁴⁷.

⁴⁵ À propos de ma thèse selon laquelle l'Afrique du Sud ou les États latino-américains indépendants sont des États coloniaux, Laurent Fourchard fait remarquer qu'une telle approche ferait qu'il y « aurait dans l'histoire de l'humanité plusieurs États coloniaux qui s'ignorent (l'Angleterre de Guillaume le Conquérant [par exemple]) » (L. FOURCHARD, « L'État colonial existe-t-il ? », table ronde sur la « Transmission de l'État colonial », congrès du Cinquantenaire du CEAN, septembre 2008, non publié). Ce « danger interprétatif » n'est pas avéré. La Corse, conquise tardivement par Louis XV en 1769 ne semble pas pouvoir être définie comme colonie (ni esclavage, ni indigénat ni peuplement massif allogène par exemple), même si de nombreux traits coloniaux y ont perduré longtemps (comme la taxation de ses exportations agricoles vers... la France, celle-ci exportant librement vers l'île), voire jusqu'à aujourd'hui. Guillaume le Conquérant n'a pas fait de l'Angleterre une colonie normande à partir de 1066 : la petite minorité ethnique étrangère qui prit le pouvoir s'est installée *dans* le royaume certes à son profit et y a grandement renforcé la structure féodale, mais sans pour autant soumettre massivement les sociétés locales aux exigences d'un nouveau mode de production ni, comme en Amérique latine, supplanter grandement la population locale. Au contraire Guillaume intégra la loi normande au système légal anglo-saxon. On peut en dire autant des Normands d'Italie du Sud et de Sicile, dont la « féodalité d'importation », par exemple, respecta les privilèges de l'aristocratie militaire non normande et ne bouleversa nullement la vie locale (Claude CAHEN, *Le régime féodal de l'Italie normande*, Paris, Geuthner, 1940, 146 p.).

⁴⁶ Si le groupe colonial étranger, même ayant décidé de s'autocentrer dans sa colonie, est trop faible, soit il disparaît par assimilation (État hellénistique de Bactriane des III^e-II^e siècles avant J.-C.), soit il est rapidement vaincu (Rhodésie du Sud, 1965-1979) et dans les deux cas l'État colonial disparaît.

⁴⁷ Si l'on met de côté son utilisation ultérieure par l'historien Robert Lafont à la situation occitane en France (*Décoloniser la France*, Paris, Gallimard, 1971), la thèse du « colonialisme interne », est apparue pour caractériser des situations latino-américaines et notamment mexicaines sous l'angle économique et sociale (Gunnar MYRDAL, *Teoría económica y Regiones subdesarrolladas*, Mexico, Fondo de Cultura económica, 1959, 188 p. ; Pablo GONZÁLEZ CASANOVA, « El colonialismo interno », in P. González Casanova, *Sociología de la explotación*, Buenos Aires, CLACSO, 2006, 240 p. : 185-205, <<http://bibliotecavirtual.clacso.org.ar/ar/libros/secret/gonzalez/colonia.pdf>>, consulté le 23 mai 2015). Elle pêche par bien des aspects. Premièrement,

Le fait de refuser la caractérisation « État colonial » simplement en vertu de l'indépendance envers la métropole fait de la décolonisation une simple rupture politique, mais paradoxalement fait aussi de l'État l'alpha et l'oméga de l'analyse d'une société (le pays en question est politiquement devenu un État indépendant, *donc* n'est plus socialement considéré comme une colonie). On est alors bien mal armé pour comprendre les conflits sociaux et identitaires ultérieurs, et, par exemple, analyser le gouvernement d'Evo Morales (Bolivie), non point seulement en termes politiques (participant du tournant à gauche de nombreux pays d'Amérique du Sud au début du XXI^e siècle) ou de classes (dominants-dominés), mais dans les termes socio-identitaires d'une *décolonisation* ou *délatinisation* de la Bolivie⁴⁸.

elle « exonère » l'État qui procède au « colonialisme interne » d'être lui-même un État colonial : il y aurait le pays (indépendant et *donc* non colonial) qui procéderait à une colonisation au sein de son propre territoire... *déjà défini*. Cela suppose donc, deuxièmement que les frontières certes internationalement reconnues de cet État (quoique maintes fois mises en cause lors des nombreuses guerres latino-américaines du XIX^e siècle, sans parler de la conquête de la moitié du Mexique par les États-Unis en 1846-48) sont reconnues par les peuples : or il n'en est rien, le « colonialisme interne » n'est rien d'autre qu'une série de conquêtes coloniales extérieures, *grosso modo* au moment même où l'Europe procède à la conquête effective du territoire en Afrique. Les États latino-américains étaient non seulement des États coloniaux, mais aussi des États colonialistes, des États opérant des conquêtes coloniales, comme les États européens (la seule vraie différence fut le continuum territorial – pas de mer ou d'océan à traverser – mais la Russie tsariste aussi était dans ce cas). Les noms données à ces opérations sont d'ailleurs parfois de sinistres euphémismes, telle la « Conquête du désert » (*Conquista del Desierto*) opérée par l'armée argentine en 1879-1881, en réalité guerre de conquête des terres mapuches : mais l'existence même des Mapuches n'était pas considérée comme pertinente, il s'agissait donc bien d'un « désert » (qui impliqua cependant deux années d'opérations militaires). Est-ce vraiment du colonialisme « interne » ? La dernière de ces guerres fut la guerre du Gran Chaco (1932-35) entre le Paraguay et la Bolivie, qui mit fin à l'existence des dernières terres indiennes libres du continent. Sur cet aspect, voir Nicolas RICHARD (ed.), *Mala Guerra: Los indígenas en la Guerra del Chaco (1932-1935)*, Asunción/Paris, Museo del Barro/ServiLibro & CoLibris, 2008; Nicolas RICHARD, Luc CAPDEVILLA & Capucine Boidin (eds), *Les guerres du Paraguay aux XIX et XX^e siècles*, Paris, CoLibris, 2007 ; Nicolas RICHARD & Luc CAPDEVILLA (dossier édité par), « Formes nationales du colonialisme tardif dans le Cône Sud (1850-1950) », *Nuevo Mundo, Mundos Nuevos*,

⁴⁸ Evo MORALES AIMA, *Pour en finir avec l'État Colonial : Discours d'investiture présidentielle*, Paris, L'Esprit Frappeur, 2006, 87 p.

La décolonisation impossible ou à venir ?

Il s'agit maintenant de nuancer ou, plutôt, de complexifier, ce qui vient d'être affirmé. La situation au regard de la décolonisation est bien différente entre les pays du Cône Sud et dans les pays andins (Bolivie, Pérou, Équateur) ou d'Amérique centrale, où la population indienne est restée très importante, formant de fortes minorités, voire des majorités. Dans ce cas, on a, parmi les « dominés », non seulement les catégories quijaniennes, mais la co-existence de milieux sociaux dominés d'origine coloniale (les « Espagnols » des classes populaires, les métis, voire les Noirs) avec des sociétés dominées colonisées. Ces dernières sociétés (indigènes) n'ont pas été représentées ès qualités pendant les révolutions bolivariennes *ni consultées pour la constitution des pays*, mais les importantes luttes animées par les communautés indiennes (du médiatique Chiapas mexicain à l'hinterland péruvien ou équatorien et aux plateaux boliviens), qui ne coïncident pas toujours facilement avec les luttes de classes « habituelles » dans la société hispanophone, devraient être analysées comme des mouvements anticoloniaux ou décoloniaux⁴⁹, et pas seulement sociaux ou communautaires.

Ces mouvements indiens remettent en cause, tendancielle, la nature même des États « bolivariens » : ce qui doit, historiquement parlant, attirer l'attention, avec la présidence d'Evo Morales en Bolivie n'est pas tant de savoir s'il est plus ou moins à gauche ou révolutionnaire (comme on peut le discuter pour ses anciens voisins Hugo Chavez ou Luíz Inácio Lula da Silva), mais qu'il remet en cause la nature même de l'État pour en faire une république indienne et métisse – ce qui dresse d'ailleurs contre lui une partie de la société « bolivienne » (notamment dans la province orientale de Santa-Cruz, la plus « espagnole »). Quel que soit l'avenir politique d'Evo Morales, ce qui est historiquement en jeu est

⁴⁹ L'usage du concept de « décolonial » se répand actuellement pour exprimer des luttes émancipatrices dans des situations de colonialité extérieures à des situations coloniales *stricto sensu*. Cependant, il présente un risque de confusion : en effet, quand les luttes en question se déroulent dans ce qui est un État colonial contemporain, il s'agit bel et bien de luttes anticoloniales qui visent à changer la nature même du pays, même si le pays est indépendant depuis deux siècles. Le concept « décolonial » risque, une fois de plus, de passer sous silence la nature des États américains comme des États coloniaux, pour les analyser simplement comme des États capitalistes façonnés par la colonialité (ce qui est du reste tout à fait exact, mais ne doit pas empêcher de les caractériser comme coloniaux)

la possibilité d'en finir avec des indépendances sans décolonisation pour amorcer la *décolonisation* et la *délatinisation*⁵⁰ de l'Amérique du Sud – ou plus exactement, d'une partie de celle-ci. Les délatinisation et décolonisation sont en effet impossibles dans les pays où la population coloniale est archi-majoritaire (Brésil, Argentine, Chili, même Mexique⁵¹) mais la question reste posée dans certains autres et aide à penser la colonialité.

Prendre les mouvements indiens pour des luttes simplement identitaires, ou à l'inverse simplement sociales ou communautaires (tel que me semble le faire Quijano), serait passer à côté de leur dimension historique anticoloniale. Mais ne pas comprendre la facture nécessairement identitaire de tout mouvement anticolonial est également se méprendre, précisément puisque l'anticolonialisme peut, certes, être compris d'un point de vue de luttes de classes, mais est aussi une tension entre des *phénomènes de sociétés entières*, fussent-elles interpénétrées dans le même pays.

La colonialité aux Amériques est liée à tout ce que décrit A. Quijano : elle est liée au capitalisme et à ses formes spécifiques, à la race et au genre dans la définition du pouvoir, *mais pas seulement*. Elle concerne aussi la définition même des États, des pays et leurs imaginaires nationaux. De ce point de vue, le mythe de la « démocratie raciale » qui succéda au Brésil à la négation même de la présence de diverses « races » dans tous les documents officiels et se diffusa à partir des années 1930, eut évidemment une fonction de légitimation moderne et de négation de la colonialité du pays, tout en étant une concession à la pression des mouvements noirs⁵². Cette « démocratie », même en son mythe popularisé, n'était pas exempte de hiérarchie, puisque les Indiens, infimes en nombre mais mythiquement déterminants se positionnaient juste en

⁵⁰ Je n'entends pas par là la disparition des langues ibériques, mais la fin de leur quasi-exclusif, le changement de la nature des États (voire même de leurs frontières) et un bouleversement des imaginaires nationaux. Cf. Álvaro GARCIA LINERA, *A potencia plebeia. Ação coletiva e identidades indígenas, operarias e populares na Bolívia*, São Paulo, Boitempo Editorial / CLACSO, Buenos Aires, 2010, 350 p.

⁵¹ Au Mexique, la tendance à la décolonisation prend souvent la forme de la revendication de l'autonomie indigène. C'est également le cas, aujourd'hui, avec la nation Mapuche au Chili et en Argentine.

⁵² António Sérgio Alfredo GUIMARÃES, « La République de 1889 : utopie de l'homme blanc, peur de l'homme noir La liberté est noire, l'égalité, blanche, la fraternité, métisse », *Brésil(s). Sciences humaines et sociales* (Paris, EHESS), 1, 2012 : 149-168.

dessous des Blancs pour symboliser l'harmonie des deux mondes, pendant que les Noirs, moins considérés, étaient cependant intégrés à la nation, en omission de leur position la plus exploitée dans le système colonial brésilien. La politique actuelle du président Lula, d'intégration de l'histoire de l'Afrique (complétée juste après par celle des Amérindiens) dans tous les manuels scolaires, et d'institution de quotas en faveur des Noirs et des métis pour l'accès aux universités publiques, représente peut-être le plus que l'on puisse faire, sur le plan de l'imaginaire national, dans un pays qui ne pourra jamais être décolonisé : la reconnaissance de l'importance de la population la plus opprimée *dans* le processus de colonisation et de l'histoire de la population indigène totalement marginée *par* ce processus⁵³.

Les indépendances avec décolonisation et la colonialité

À l'exception déjà mentionnée des Rhodésie et Afrique du Sud, ou encore du Libéria ou de la Sierra Leone, il n'y a pas eu d'État colonial en Afrique, mais des administrations impériales d'États européens colonialistes. La colonisation elle-même avait été fort différente de celle qui eut lieu aux Amériques, puisque, même dans le cas de l'Algérie, la population indigène resta toujours très largement majoritaire. La population coloniale constitua en général une toute petite minorité⁵⁴ et la colonisation consista en la *soumission de sociétés africaines entières*, qui, vaincues, exploitées, opprimées, humiliées, *n'en demeurèrent pas moins des*

⁵³ À noter cependant que les Indiens brésiliens n'ont guère été porteurs de la revendication des quotas, signifiant leur entrée dans l'université du monde colonial ; mais en revanche, ils développent depuis peu la revendication d'universités indiennes et bilingues. On retrouve là la tendance à l'autonomie indigène, qui est fréquente ailleurs sur le continent, alors que les revendications noires, même quand elles s'expriment au nom de l'afro-américanité, sont toujours intégrationnistes (cf. mon article « PODE uma política de multiculturalidade existir sem uma grande narrativa? », préface, pp. 17-35 in Lorenzo MACAGNO, *O dilema multicultural*, Curitiba, Editora UFPR – Rio de Janeiro, Editora Graphia, 2014, 304 p.).

⁵⁴ ... y compris si on en a, comme il me semble devoir être, une compréhension extensive, ajoutant aux Européens les Indiens (d'Inde), les Libanais et, selon leurs vécus sociaux, au moins une partie des métis et des Noirs dits « évolués » (Congo belge) ou « assimilés » (colonies portugaises). Dire cela n'est nullement ignorer qu'une partie de ces « colonisants » sont passés du côté de la lutte anticoloniale.

sociétés africaines avec leur formation sociale spécifique⁵⁵. Cela rendit impératif, mais aussi bien plus rentable, l'articulation des modes de production : l'Afrique ne connut pas le système des plantations serviles à large échelle, les plantations capitalistes s'installant beaucoup plus tard, soit fondées sur le travail forcé saisonnier (sans prolétarisation), soit sur un salariat saisonnier (payé au-dessous du coût de la reproduction sociale du travailleur grâce à la persistance de l'économie domestique), puis rarement permanent⁵⁶.

Même si l'on considère que les processus d'indépendance ont produit des États parfaitement « néocoloniaux », cela ne change rien au fait qu'il s'est agi de véritables décolonisations. Pour une raison simplissime : ces pays ne furent désormais plus des colonies alors qu'en Amérique « latine », l'indépendance en fit des colonies autocentrées. *Leurs États pouvaient donc, au moins partiellement⁵⁷, être imaginés comme leur par les populations.*

Cela ne signifie même pas que la population blanche ait décré (elle augmente parfois après l'indépendance, par exemple, en Côte d'Ivoire) avec ses ressortissants qui sont individuellement privilégiés (très hauts salaires des « coopérants », etc.). Mais ce n'est plus en tant que « morceau de société » établi sous les tropiques qu'elle exerça sa domination ou jouit de ses privilèges, il n'y avait plus de dualisme juridique comme sous la colonisation. Le nouvel État africain put être rempli de gens qui avaient fait des études françaises, portugaises, anglaises, belges, mais il ne s'est pas agi d'un État importé car il répondait, dans sa relation avec l'économie-monde, à des fonctions nouvelles de gestion de la population africaine désormais citoyenne⁵⁸. Il s'agit donc bien d'une décolonisation, même si elle peut être dépendante, contrainte⁵⁹, et « néocoloniale », etc.

⁵⁵ ... sauf rares exceptions, comme les créolités insulaires entièrement produites par l'esclavage et quelque peu comparables aux formations sociales antillaises (Cap-Vert, São Tomé e Príncipe, La Réunion).

⁵⁶ J'ai discuté cela dans « *Indigenato before race?*... » et « *Seis teses...* », *op. cit.*

⁵⁷ On a évoqué *supra* le problème de la prégnance purement coloniale du territoire imparti à ces nouveaux États : mais le fait que l'autodétermination n'a pas porté sur le territoire de pertinence n'enlève rien au fait que les États ainsi créés sont africains.

⁵⁸ On ne discutera pas ici la qualité de la citoyenneté, mais la différence entre citoyenneté et indigénat n'est jamais purement formelle.

⁵⁹ Au Cameroun, la France pourchasse le combat anticolonial de l'UPC et donne le pouvoir à ceux qui, en Algérie, auraient été considérés comme les harkis...

La colonialité des États africains post-coloniaux s'exprime donc d'une manière très différente de celle des États latino-américains car elle n'est pas le produit d'indépendances sans décolonisation, mais bel et bien d'indépendances avec décolonisation néocoloniale. La colonialité s'y exprimera en premier lieu par la définition territoriale de la « nation » (identifiée à la communauté d'habitants de l'ancienne colonie dans le même espace territorial), par la délégitimation des nations africaines pré-coloniales (« ethnies », « tribus »), par le paradigme de modernisation autoritaire visant à créer un « Homme nouveau » ou, à l'inverse, une « africanisation » sans rapport avec les nations précoloniales, et par la poursuite de l'occidentalisation subalterne menées par des élites qui ne sont guère des bourgeoisies...

Il faudrait, pour discuter de la forme spécifique de colonialité des États africains indépendants, un autre chapitre entier de ce livre. On a voulu, ici, aborder la question de l'État colonial en une vision volontairement comparée entre l'Afrique et l'Amérique dite latine. L'Asie a été presque absente de l'analyse, faute de compétence de ma part. Cependant, comme l'Afrique, elle fait partie de l'Ancien Monde et les sociétés indigènes y ont survécu, ce qui fut beaucoup moins le cas dans le Nouveau Monde. Mais c'est bien sur toute la planète qu'il faut comprendre ce qu'est ou n'est pas l'État colonial afin d'appréhender la colonialité protéiforme du monde et dépasser des analyses postcoloniales incapables de développer l'analyse des États et des sociétés entières – afin d'amorcer une approche post-postcoloniale...⁶⁰

En prononçant cette invitation à continuer la discussion, j'espère avoir été fidèle à l'esprit de Ferran : poser des questions « énormes ».

31 mai 2015

⁶⁰ M. CAHEN, « Pontos comuns e heterogeneidade das culturas políticas nos PALOPs – Um ponto de vista “pós-póscolonial” », dossier « Estudos africanos no Brasil: um diálogo entre História e Antropologia », à paraître dans *História : Questões e Debates* (Curitiba, UFPR, 62, janvier-juillet 2015.